

## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN CYCLOMOTEUR

### Réfèrent

<b>Nom de la structure :</b>	<b>Date de prescription :</b>
<b>Nom du conseiller :</b>	
<b>Adresse :</b>	<b>Tél :</b>
	<b>Fax :</b>
	<b>Mail :</b>

### Bénéficiaire

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>Tél :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<input type="checkbox"/> Titulaire du BSR (obligatoire si né(e) après le 01/01/1988)

### Situation

<b>Situation familiale :</b>		
<input type="checkbox"/> Jeune de moins de 25 ans	<input type="checkbox"/> Inscrit à la Mission Locale	
<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> RQTH/ CDAPH
<input type="checkbox"/> RSA	<input type="checkbox"/> DELD	<input type="checkbox"/> Autre :

### Utilisation du cyclomoteur

<input type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Accès à l'emploi	<input type="checkbox"/> Formation
<b>Type de contrat/formation :</b>		<b>Durée :</b>
<b>Employeur ou organisme de formation :</b>		
<b>Nom du responsable :</b>		<b>Tel :</b>
<b>Adresse :</b>		<b>Fax :</b>
		<b>Mail :</b>
<b>Lieu de travail/formation :</b>		<b>Fréquence des trajets :</b>
<b>Motif de la location (éloignement géo., horaires de travail, etc.) :</b>		<b>Dates de mise à disposition (1 mois renouvelable) :</b>

### Conditions de la mise à disposition

<b>Caution : 350€</b>	<input type="checkbox"/> Versement par le bénéficiaire
<input type="checkbox"/> En espèces	<input type="checkbox"/> Versement par le réfèrent
<input type="checkbox"/> Chèque non encaissé	<input type="checkbox"/> Versement par un tiers

*Toute détérioration, tout accident responsable, restitution du cyclomoteur en mauvais état, restitution sans le plein de carburant (à hauteur de 8€), toute facture impayée, toute dégradation ou perte du casque et anti-vol entrainera un encaissement partiel ou total de la caution.*

- Coût : 3€ par jour travaillé. Livré avec le plein, gilet, casque et anti-vol.
- Le bénéficiaire est couvert par l'assurance d'Alvéole et n'est assuré que pour lui.
- Le cyclomoteur est mis à disposition du bénéficiaire pour effectuer exclusivement des déplacements entre son lieu de résidence et son lieu de travail ou de formation. En cas de conditions climatiques extrêmes (neige, verglas) il lui est formellement interdit d'utiliser le cyclomoteur.
- Tout dépassement kilométrique sera facturé 0,15€ par kilomètre.
- Le carburant est à la charge du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire fera régulièrement contrôler son véhicule auprès d'un professionnel compétent en informant Alvéole au préalable.
- Présence obligatoire du prescripteur et du bénéficiaire à la signature du contrat. Accompagnement mensuel à la mobilité.

### Pièces à fournir

<input type="checkbox"/> Contrat de travail	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile
<input type="checkbox"/> Attestation d'inscription en formation	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité
<input type="checkbox"/> Attestation BSR	<input type="checkbox"/> Caution
<input type="checkbox"/> Fiche de prescription dûment remplie et signée	

<b>Fait à :</b>	<b>Date :</b>
<b>Signature et cachet du réfèrent :</b>	<b>Signature du bénéficiaire :</b>